



SE PREPARER A L'EPREUVE ASSR2 - ELEVES DE 3ème

publié le 22/03/2022

Descriptif :

insi afin de vous préparer avant la passation de l'épreuve, à la réouverture du collège, vous trouverez ci-dessous quelques liens pour vous entraîner...

A L'attention des élèves de 3ème,

D'ici la fin d'année scolaire, vous devez passer au collège une épreuve d'ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) qui valide des connaissances et des compétences dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière.

Cette attestation de niveau 2 est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire et vous sera demandé lors de votre inscription à la préparation des épreuves théorique et pratique du permis de conduire dès l'âge de 16 ans afin de conduire un véhicule motorisé. Elle permet aussi de se présenter à la préparation du BSR (au cas où vous n'auriez pas eu l'ASSR1 en 5ème) pour conduire un deux-roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur.

Ainsi afin de vous préparer avant la passation de l'épreuve, à la réouverture du collège, vous trouverez ci-dessous quelques liens pour vous entraîner :

- > <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>
- > <http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php>
- > <http://www.zerotrakas.mma/code-de-la-route-attestation-scolaire-de-securite-routiere-assr-1-et-2.html>
- > <http://www.preventionroutiere.asso.fr/>
- > <http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/questions.php>
- > <http://www.cooldriving.ch/flash/cool01.swf?lang=fr>
- > <http://www.preventionroutiere.asso.fr/education/labo/labo.htm?v1=APR&module=>

Bon entraînement



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.